



COMPTE RENDU SUD CMP BASSMS Du 02 février 2023

Commission Mixte Paritaire du jeudi 02 février 2023

de 09:30 à 11:00

NEXEM 3 Rue au Maire 75003 PARIS

Présents :

- DGT M. Redt (président)
- Délégation Employeur AXESS (Nexem, Fehap) secrétaire de séance Olivier Limoge (Nexem)
- Représent.es syndicaux SUD SANTE SOCIAUX, CGT, FO, CFDT.

Négociation du 2 Février 2023

9H30 début de séance

11h manifestation devant les locaux de NEXEM obligé de mettre fin à la séance.

M Redt (DGT) débute la réunion par une intervention sur « les nouveaux entrants » qui « n'ont pas été convoqués compte tenu des réactions des uns et des autres lors de la dernière réunion de CMP du 10 Janvier. » L'idée étant de lever les malentendus, il propose d'aborder le point en questions diverses. A ce moment Ma CGT n'est pas encore entrée en réunion.

Déclaration liminaire de SUD par Deborah

Déclaration liminaire d'Axess par P. Enot : « Axess maintient une pression sur le gouvernement concernant les 183 euros et les bas salaires. S'ajoutant les problématiques de l'inflation. Lors des différents échanges, Axess a amené le ministre à modifier son regard sur le secteur. Question extrêmement problématique. Le tassement des grilles est un phénomène. Le ministre a des propositions à faire qui seraient de grandes avancées.

Par contre celles-ci ne pourront se traiter que dans le cadre de la négociation de la CCUE. Axess est en accord avec cela et souhaite avancer le plus vite possible. Solution à trouver dès 2023. Envisageable selon le ministre de débloquer les fonds avant la finalisation de la négociation de la CCUE cependant il est demandé aux OS de s'engager à acter la négociation de la CCUE. Est proposé par le ministre l'élaboration d'un avenant à la CPPNI. Prime Laforcade et Ségur intégrées au salaire et ne serait plus des primes.

Axess est invité à la prochaine conférence des financeurs. Urgence du secteur. M. Patrick Enot rappelle à de nombreuses reprises l'urgence de l'avancée de la CCUE. Volonté des pouvoirs publics de sortir de



l'impasse. Nous sommes dans un système où nous ne pouvons pas ne pas nous engager à l'élaboration d'un accord sur la CCUE.

Prise de parole SUD : On ne rentrera pas dans le chantage du ministère et d'Axess. Rappel du préalable à la négociation « les 183 euros pour tous », 3,5% d'augmentation et des négociations sur la base des textes des OS et pas que d'Axess, que les 4 OS présentes autour de la table ont validés.

Prise de parole de la CGT : la CGT n'entrera pas dans le chantage non plus.

FO : Rappel du préalable à la négo de la CCUE. Demande à ce que le point sur les nouvelles organisations syndicales intégrées soit passé en 1^{er}.

CFDT : Salue l'avancer des éléments apportés. Ravis des arguments chiffrés donnés au ministre, souhaite avoir les mêmes informations transmises par Axess au gouvernement.

D. Bedok : Nous avons produits des recommandations patronales. La CCUE au rabais nous n'en voulons pas. Nous faisons avec les euros que l'Etat nous donne. Le ministre dit : vous n'aurez rien avant, vous aurez ensuite. Il faut négocier vite et donner une garantie paritaire au gouvernement sur la construction d'une convention unique. Question du chiffrage, dès que nous serons prêts nous partagerons avec vous.

SUD : « Avec qui avez-vous négocié ? 3 OS sur 4 n'ont rien commencé. Nous ne voulons pas négocier vite, nous voulons négocier bien en reprenant le meilleur de toutes les conventions du secteur. »

CGT : Rejoint SUD sur le fait de négocier bien et non vite

CFDT : Nous voulons des preuves d'amour. Une recommandation patronale qui ne touche que 12% (?) des salariés de la CC51 n'est pas une preuve d'amour.

FO : Chantage. Nous sommes unanimes sur le préalable à la négociation des 183 euros pour tous.

CGT : La CCUE on la souhaite tous. Il y a un temps incompressible pour les négo. Sur le terrain les établissements se vident. Difficultés de recrutement et de fidélisation.

Axess : Réaction suite à la dernière CPPNI de la Fehap, importance de réduire le tassement des grilles. Notre engagement tient toujours et il tient ici.

CFDT : Négociation impossible sur les bas salaires car pas de grilles conventionnelles. (??? j'ai pas tout compris, ils m'ont saoulé avec leurs preuves d'amour)

Axess : il faut sortir de cette approche. La question des primes des 183 euros a été une réponse des pouvoirs publics. Opportunité de redonner à notre secteur une nouvelle dynamique. Sortons de ce principe des primes. Il y'a un pb politique. Le ministère vient de faire une avancée.

Avançons le plus rapidement possible afin de répondre le plus vite à la réévaluation des salaires.



FO : Nous avons bien compris et c'est parce que nous avons bien compris que nous maintenons notre position. Votre ton est condescendant.

CGT : Nous allons essayer de faire preuve de pédagogie nous aussi. Le préalable à la négo sont les 183 euros. On ne peut pas demander la garantie aux OS de signer une CCUE sans savoir ce qu'il y'aura dedans. Pour rappel la convention de la métallurgie.

CFDT : Quand on a eu l'occasion de négocier sur les bas salaires vous avez rebasculer sur les conventions et non sur la branche.

SUD : Politiquement c'est honteux, ce sont les plus bas salaires, ce sont eux qui sont les plus impactés. Mr Combes connaît parfaitement notre secteur.

Axess : La position du ministère c'est de dire engagé vous à construire une nouvelle convention collective.

CGT : Nous nous sommes déjà engagés pour 3 organisations syndicales.

CFDT : Les preuves écrites le ministère l'a déjà. Rappel d'un accord de méthode Laforcade.

SUD : Nous signerons sur l'économie générale d'un texte et non sur du bloc par bloc.

CFDT : signature sur la globalité du texte.

Approbation du PV

FO : une modif

SUD : politique salariale : relecture du passage avec modification. Rappel du départ des OS avant la fin de la séance.

Info Haut Conseil du Dialogue Social :

Décision juridictionnelle pas inhérente à la BASSMS mais multisectoriel.

CFDT : on ne va pas faire le débat juridique ici. On souhaite intégrer les règles sur l'avenant des 10% de représentativité.cf Accord de mise à disposition.

CGT : en accord avec la proposition de la CFDT. Nous attendons une réponse claire du juridique.

B. Redt : je ne suis pas dépositaire des décisions de la HCDS. Ce qui a été dit c'est que dans le cadre des deux niveaux de représentativité, les OS infra peuvent venir négocier. Raison pour laquelle cette demande a été estimé légitime.



CGT : Quels seront les chiffres de la représentativité apportés ? Sachant que le ministère a déjà tous les chiffres et que les OS proposées ne passent pas les 8%.

SUD : On ne reviendra pas sur le fond. C'est complètement interprétatif. Ça ne peut que jeter le doute sur l'interprétation des chiffres. Sur la forme il y'a différentes façon d'inviter les OS infra .

CGT : Lecture d'une motion.

A l'issue de la lecture de la motion de la CGT, les 3 OS (FO, CGT, SUD) quittent la salle, dehors les sifflets se font déjà entendre, il est grand temps pour l'équipe de négociateurs de rejoindre les camarades pour une mobilisation qui déjà s'annonce comme historique dans notre secteur.

Ce que l'on peut conclure de l'heure d'échanges que nous avons eu, c'est qu'Axess ne joue pas franc jeu avec nous. En effet, ils sont capables de donner des chiffres clairs au ministère mais pas aux OS. Axess à travers son représentant n'a eu de cesse de nous faire entendre (comprendre nous l'avions déjà fait) l'urgence de nous engager sur la négociation de la CCUE. Un dialogue de sourds s'installe alors. Qu'attends Axess de plus que les écrits que nous avons déjà fournis ? Un engagement moral ? Quid du document où ils sont cosignataires avec la CFDT sur un accord de méthode ?

Le représentant de la DGT ne semble pas à l'aise avec le dossier des OS infra qui seraient invitées lors des prochaines négo. Rien ne bougera à priori avant Mars.

Prochaine réunion CMP BASSMS 23 Février 2023

Objet : CMP BRANCHE DU SECTEUR DES ACTIVITES SANITAIRES ET SOCIALES

Réunion plénière de la Commission Mixte Paritaire

Permanente de Négociation et d'Interprétation "BRANCHE DU SECTEUR DES ACTIVITES SANITAIRES ET SOCIALES" aura lieu le jeudi 23 février 2023 de 09:30 à 17:30 :

Locaux de la FEHAP/Salle BLEUE

179 Rue de Lourmel

75015 PARIS

Métro : ligne 8 (Lourmel) ou Tramway : T3A (Desnouettes ou Balard)

et en visioconférence

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 2 février 2023**
- **Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »).**
- **Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019**
- **Négociation CCUE**
- **CPPNI d'interprétation**
- **Révision des plafonds de remboursements des frais des salariés mandatés aux réunions des instances paritaires du secteur fixés par l'AFIP**
- **Questions diverses.**

